

Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial à la matière fertilisante **PURESTIM NK***

de la société AGRONUTRITION SAS

enregistrée sous le n° 2024-1995

La mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

*Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom **ANGIO START ZN**.*

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

Informations générales	
Noms du produit	PURESTIM NK ANGIO START ZN
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire	AGRONUTRITION SAS Parc Activestre 3 Avenue de l'Orchidée 31390 CARBONNE France
Classe - Type	Matière fertilisante - Poudre soluble à base d'éléments minéraux et d'acides aminés Additif agronomique au sens de la norme NF U44-204 en mélange avec des engrais minéraux, organiques ou organo-minéraux solides conformes aux normes NF U42-001-1, NF U42-001-2, NF U42-001-3, NF U42-002-1, NF U42-002-2, NF U42-003-1, NF U42-003-2, NF U42-004 ou au règlement (CE) 2003/2003* ou au règlement (UE) 2019/1009 - Poudre soluble à base d'éléments minéraux et d'acides aminés.
Etat physique	Solide
Numéro d'intrant	843-2023.01
Numéro d'AMM	1230940

* Pour les produits mis sur le marché avant le 16 juillet 2022

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 20/08/2024

Pour le directeur général et par délégation
Le directeur des autorisations
de mise sur le marchéDocuSigned by:
Bertrand BITAUD
33BC435FF8C6444...